Nombre de membres au Conseil

Métropolitain :

101 titulaires - 42 suppléants

Conseillers en fonction :

101 titulaires - 42 suppléants

Conseillers présents: 71

Dont suppléant(s): 2

Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 25

Absent(s): 7

Date de convocation : 30 janvier 2024

Vote(s) pour : 2

Vote(s) contre :

Abstention(s):

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN**

#### Séance du Lundi 5 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

### Point n° 2024-02-05-CM-3.5:

Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Conseil.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis.

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2.

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 29 janvier 2018 instaurant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1er janvier 2018, CONSIDERANT le besoin de financement de la compétence pour 2024,

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 au montant de 1 151 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires, CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

MET

Metz, le 6 février 2024

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Pascal GAUTHIER

Directeur Général des Services

Marjorie MAFFERT-PELLAT

# Résumé de l'acte 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-5-DE

Numéro de l'acte :

2024-02-DC3-5

Date de décision :

lundi 5 février 2024

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024

Classification:

7.2 - Fiscalité

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

07/02/2024

Numéro AR:

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-5-DE

Document principal:

99\_DE-3-5.pdf

### Historique:

and the second s		•
07/02/24 15:02	En cours de création	
07/02/24 15:03	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	En cours de transmission	
07/02/24 15:29	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:33	Accusé de réception reçu	